



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
REPUBLICQUE DU BENIN

Adresse postale : 01 BP 318 Cotonou
Téléphones : +229 21 30 09 06
21 30 86 44 ; 21 31 94 20 ; 21 30 67 36
Adresses mail : mae.sg@gouv.bj
diplomatie.sp@gouv.bj
Site web : diplomatie.gouv.bj

COMMUNIQUÉ

Le Ministre des Affaires étrangères, Président du Comité d'Orientation et de Supervision (COS) de l'organisation annuelle du pèlerinage à la Mecque, porte à la connaissance de la Communauté musulmane du Bénin que l'édition 2025 du Hadj est officiellement lancée en République du Bénin.

Soucieux de l'amélioration de la qualité des prestations sur les différents sites, le Gouvernement a exigé des normes relatives à la sécurité, l'hébergement, la restauration et le transport interurbain à la Mecque. A cet effet, les pèlerins seront logés à raison de quatre personnes par chambre dans les hôtels et bénéficieront des services de la catégorie B au lieu de D sur les sites de Mina et de Arafat.

Le quota des pèlerins est maintenu à 2.300 personnes et les frais de participation, sur la base des commodités offertes, devraient s'élever à la somme de trois millions neuf cent mille (3.900.000) francs CFA. Ce montant couvre principalement les frais de visa, de transport aérien, d'hébergement, de restauration, d'assurance, de transport interurbain, d'eau (zam zam) ainsi que les diverses taxes en vigueur en Arabie Saoudite. En ce qui concerne l'hébergement, aucun pèlerin béninois ne sera logé dans une chambre de plus de quatre lits, que ce soit à Médine ou à la Mecque.

Pour permettre au plus grand nombre de nos compatriotes d'accomplir le cinquième pilier de l'Islam, le Gouvernement a décidé d'accorder à chaque pèlerin, une subvention de trois cent mille (300.000) francs CFA. En conséquence, le coût de participation par pèlerin au Hadj 2025 est fixé à **trois millions six cent mille (3.600.000) francs CFA**. Le montant total de la subvention est de sept cent millions (700.000.000) de francs CFA.

Les fidèles musulmans désireux d'accomplir le pèlerinage sont instamment invités à se rapprocher des sociétés agréées par le Gouvernement, dont la liste est accessible sur le site web du Ministère des Affaires étrangères, via le lien <https://diplomatie.gouv.bj/actualite/254/>, en vue d'accomplir les formalités requises.

La date de clôture des inscriptions et du paiement intégral des frais de participation sur la plateforme est fixée au 07 avril 2025, délai au-delà duquel plus aucun candidat ne pourra être pris en compte.

Les autorités béninoises rappellent qu'elles ne garantiront que la protection des pèlerins régulièrement inscrits sur la plateforme e-Hadj du Bénin et qui sont exclusivement en possession d'un visa hadj.

Les sociétés agréées qui souhaitent souscrire à des services personnalisés au profit de leurs pèlerins sont priées de les inscrire via la plateforme dans la catégorie de leur choix selon le quota réservé.

La mission d'enrôlement des candidats pour l'obtention du passeport se déroulera du 10 février au 13 mars 2025 sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Cotonou, le 06 février 2025

Pour le Ministre des Affaires étrangères,
Président du COS et P.O.

La Directrice de Cabinet



Nissiba Inès KEREKOU
Ambassadeur